

Groupe de travail Europe de la SSMG¹

Rapport annuel 2004–2005

Daniel Widmer

Responsable du Groupe de travail Europe

Assemblée générale de l'UEMO

L'UEMO se réunit toujours deux fois par année pour une assemblée générale et une rencontre des groupes de travail. Ces derniers portent sur les sujets suivants: CME-CPD (formation continue), informatique médicale, la relève des futurs généralistes, prévention, formation spécialisée (postgraduée) et égalité des chances. La SSMG envoie deux délégués aux réunions (F.-G. Fark et D. Widmer) et la FMH un délégué (O. Kappeler). Les rencontres font l'objet de comptes rendus détaillés dans PrimaryCare. Pour éviter les redites, il ne sera question ici que des orientations générales du lobbying, de la libre circulation et du bon usage des recommandations.

Formation spécialisée, l'échec

Le Parlement Européen a maintenant accepté la directive sur les qualifications professionnelles. Le titre de spécialiste pour le généraliste n'est simplement pas reconnu. C'est donc un échec du lobbying de l'UEMO à Bruxelles. Le spécialiste reste défini sous le titre III et le généraliste sous le titre IV. Il n'est maintenant plus possible de changer la loi. Reste la procédure dite de «comitologie»² qui entre en vigueur lors de l'application

d'une loi par l'intervention de comités consultatifs. Mais ce processus qui modifierait des détails législatifs ne serait pas approprié aux buts que se fixe l'UEMO. Il faudrait plutôt plancher sur une révision future plus radicale, ce qui prendra plus de temps et nécessitera une campagne soutenue. Sur 24 pays participant à l'UEMO, 18 ont reconnu le titre de spécialiste pour le généraliste. Certains préconiseraient de maintenir la loi telle quelle, en créant simplement un nouveau titre de spécialiste en médecine générale dans le titre III. Trop risqué, répondent les autres: cela ouvre la porte à l'existence de 2 types de généralistes et même les Etats qui ont introduit la spécialité pour le généraliste se verraient obligés de créer un titre IV. La solution serait maintenant le lobbying national avec dans chaque pays la définition d'une spécialité en médecine générale. A terme, le titre IV disparaîtrait faute de combattants. L'UEMO doit continuer à montrer le chemin par une affirmation claire: nous sommes des spécialistes, on ne veut pas être séparés en 2 groupes, nous voulons tous le titre III. Mais comment rendre cette idée attractive aux yeux des politiciens européens: meilleure qualité, meilleure sécurité avec un titre III? Pression des associations de patients? A l'heure où ce rapport est écrit, la directive n'est toujours pas publiée. Ce sera vraisemblablement le cas en septembre, et 20 jours après elle entrera en vigueur. Les Etats membres ont ensuite 2 ans pour modifier leur législation en conséquence.

consensus européen, ceci généralement après un important travail de commissions où la Suisse peut faire entendre sa voix. La Suisse jouit aussi d'une voix, comme chaque pays, lorsque la recommandation est présentée en assemblée générale. Certaines prises de position peuvent avoir une grande importance pour notre propre politique. Par exemple l'acceptation de la charte espagnole pour la confidentialité, mais aussi le soutien donné en juin à nos confrères hollandais aux prises avec des réformes néo-libérales évoquant les velléités de notre propre ministre de la santé. Le moment venu, notre comité pourra aussi compter certainement sur le soutien de l'UEMO.

Libre circulation

Cette préoccupation a présidé à l'élaboration de la directive sur les qualifications professionnelles. Un autre sujet de préoccupation pour le futur est la libre circulation en formation continue. Il faudra qu'un séminaire de la SSMG soit reconnu en Irlande et vice versa. Mais comment? Les directives de la SGAM font l'effet d'un seuil bas dans certains pays aux exigences procédurières. Il faudra se mettre d'accord et c'est à cela que planche le groupe de travail CME-CPD. Faut-il accréditer un institut de formation ou faut-il accréditer un programme? Telles sont les questions actuellement posées.

Les recommandations de l'UEMO

L'UEMO a comme tâche de voter des recommandations qui correspondent à un

Dr Daniel Widmer
2, av. Juste-Olivier
CH-1006 Lausanne
widmer@primary-care.ch

¹ Die deutschsprachige Version dieses Artikels wird im Heft 47 von PrimaryCare erscheinen.

² C'est de l'eurojargon. Pour les collègues intéressés cf. le glossaire européen dans: http://europa.eu.int/scadplus/glossary/comitology_fr.htm